RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2027

Chapitre 1 : Dispositions communes

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des épreuves sportives et activités sportives organisées dans le cadre de ***Landes & Bruyères Cap d'Erquy – Cap Fréhel***. Le texte ci-après précise, en tant que de besoin, les clauses ayant une portée limitée à une activité ou un groupe d'activités.

Le déroulement de l'événement ***Landes & Bruyères Cap d'Erquy – Cap Fréhel*** est susceptible d'être affecté par des dispositions réglementaires relatives notamment à la mise en œuvre du plan **VIGIPIRATE.** Ces dispositions, d'ordre public, s'imposent à tous les participants qui ne peuvent en aucun cas arguer de leur méconnaissance pour s'y soustraire.

En cas d'annulation de l'événement avant le 31 mars 2027, l'organisation procédera au remboursement des droits d'inscription réglés par les participants, amputés d'un euro cinquante centimes (1,50 €) pour frais de gestion.

1.1 – Organisation

La 23ème édition de ***Landes & Bruyères Cap d'Erquy – Cap Fréhel*** est organisée par l'Association Landes & Bruyères Cap d'Erquy – Cap Fréhel du vendredi 23 avril au dimanche 25 avril 2027.

1.2 – Respect et protection de l'environnement

Landes & Bruyères, Cap d'Erquy – Cap Fréhel emprunte des cheminements situés sur des terrains appartenant à différents propriétaires : Département, Communes, Conservatoire du Littoral, propriétaires privés. Une part importante de ces terrains sont dans l'emprise du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel, dont une des missions est la protection de l'environnement de ce site remarquable.

Landes & Bruyères, Cap d'Erquy – Cap Fréhel s'inscrit dans cette démarche en veillant tout particulièrement à minimiser l'impact environnemental, tant local que global, de la manifestation (strict contingentement du nombre de participants sur les différents parcours, respect des cheminements protégés et des zones de nidification, bannissement des objets à usage unique ou à forte empreinte écologique, gestion des déchets, …).

Ainsi, ***Landes & Bruyères, Cap d'Erquy – Cap Fréhel*** adhère à la charte régionale des manifestations sportives vers une Démarche Qualité.

Cet engagement s'impose à tous les participants qui devront s'abstenir de toute attitude contraire à cette éthique (jet de ravitaillement usagé ou de tout autre déchet en dehors des bacs ou sacs de collecte situés sur les zones de propreté, à proximité des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, …). Tout manquement pourra entraîner la disqualification du concurrent. **Les participants devront être munis d'un récipient personnel (gobelet, gourde, camel-bag, …) pour pouvoir accéder aux ravitaillements.**

1.3 – Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de ***Landes & Bruyères Cap d'Erquy – Cap Fréhel***.
Individuelle accident : Il incombe aux participants de s'assurer personnellement, notamment ceux qui n'ont pas souscrit une telle assurance lors de leur prise de licence FFA.

1.4 – Sécurité

La sécurité des épreuves sportives est assurée par un médecin, deux ambulances, des secouristes et des agents de sécurité bénévoles.
L'organisation peut à tout moment modifier les parcours ou neutraliser l'épreuve si elle le juge nécessaire.
En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

1.5 – Inscriptions

- Sauf exceptions précisées en regard des activités concernées, les inscriptions se font exclusivement sur le site web de notre partenaire, la plateforme spécialisée Klikego (klikego.com) ;
- La communication d'un justificatif d'aptitude médicale conforme aux stipulations du paragraphe 2.1 est obligatoire pour toute inscription à une course ;
- Le règlement se fait obligatoirement en ligne ;
- L'inscription ne sera prise en compte qu'après vérification de sa conformité par un contrôleur ;
- Aucune inscription ne se fera par courrier, courriel ou téléphone ;
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif ;
- Aucune pré-inscription ne sera prise en compte avant l'ouverture officielle du site dédié, dimanche 17 janvier 2027 à 9 heures ;
- Aucune inscription pour les courses ne sera prise en compte le jour de l'épreuve ;
- Pour les activités à effectif limité les inscriptions seront closes sans préavis, sitôt la limite atteinte ;
- Tout participant à une course ne pourra s'inscrire qu'à l'une d'entre elles. En cas de manquement à cette règle l'organisateur sera fondé à annuler, à sa convenance, les inscriptions en surnombre, sans être tenu à remboursement.

1.6 – Utilisation d'image

Du seul fait de son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs de **Landes & Bruyères, Cap d'Erquy – Cap Fréhel** ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à **Landes & Bruyères, Cap d'Erquy – Cap Fréhel**, et ce sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

1.7 – Adhésion au règlement

Tout participant qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Chapitre 2 – Epreuves sportives

La participation aux épreuves sportives nécessite un entraînement spécifique et adapté en raison de la difficulté du parcours (dénivelé, escaliers, plages de sable ...).

Trois courses sont organisées dans le cadre de Landes et Bruyères – Cap d'Erquy – Cap Fréhel auxquelles s'appliquent les dispositions suivantes.

Pour des raisons de sécurité, l'usage de bâtons de marche nordique ou de randonnée est interdit lors des trois courses.

2.1 – Justificatifs d'aptitude médicale acceptés

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA et celles délivrées par une fédération autre ne sont pas acceptées ;
- Soit **pour les coureurs majeurs** d'un Pass Prévention Santé (PPS), délivrée par la FFA, en cours de validité.
- Soit **pour les coureurs mineurs** au jour de la course, d'une attestation selon modèle joint en annexe, établie par la personne exerçant l'autorité parentale après avoir évalué conjointement avec le mineur son état de santé en s'aidant du questionnaire annexé à l'arrêté du 7 mai 2021, également joint aux présentes. En cas de réponse positive à l'un des items au moins du questionnaire précité, l'inscription sera conditionnée à la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 6 mois à la date de la compétition, soit **établi postérieurement au 24 octobre 2026.**

L'organisateur conservera, selon le cas, la référence de la licence ou du PPS présenté, l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de se conformer aux dispositions ci-dessus, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera validée si le participant n'a pas fourni un de ces documents.

2.2 – Contrôle des justificatifs d'aptitude médicale

1. Coureurs titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, ou d'une attestation de PPS :
   Le contrôle de validité de la licence ou du PPS sera effectué automatiquement par Klikego par mise en relation avec le fichier de la FFA, à partir du numéro de licence ou de PPS renseigné lors de la demande d'inscription
2. Autres concurrents (mineurs) :
   Une copie **de l'attestation parentale ou du certificat médical**, valide selon les dispositions du paragraphe 2.1, devra être **téléchargée lors de la demande d'inscription**.

Si lors des opérations de contrôle, le justificatif fourni se révèle irrecevable, le concurrent sera invité par courriel à se mettre en règle. La régularisation devra intervenir dans les huit jours suivant l'émission du message, à défaut de quoi, l'organisateur pourra annuler l'inscription, et cette dernière ne donnera lieu à aucun remboursement.

2.3 – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par un système de chronométrage électronique. Chaque coureur sera équipé d'une puce électronique.

2.4 – Ravitaillement

Des ravitaillements intermédiaires (eau, fruits, pain d'épice, …) sont organisés pour les courses de 34 et 15 km selon échelonnements précisés aux articles 2.12.1 et 2.12.2.
Ravitaillement à l'arrivée pour toutes les épreuves sportives.

2.5 – Barrière horaire

Pour la course nature des deux caps de 34 km, et afin d'assurer la sécurité de tous les participants, une **barrière horaire** sera mise en place à **17 h 30** au point de ravitaillement du Guen soit après 27 km environ. Pour être en mesure de franchir cette barrière dans le temps imparti, il est donc nécessaire de courir à une allure minimale de l'ordre de 7,8 km/h entre le départ et ce point de ravitaillement. Les coureurs n'ayant pas atteint ce point, dans la limite du temps imparti seront obligatoirement mis hors course, déclarés « hors délai » et transférés à l'arrivée. La puce de chronométrage et le dossard leur seront retirés.

2.6 – Abandon

Tout abandon devra obligatoirement être porté à la connaissance de l'organisateur par tout moyen et la puce de chronométrage restituée dans les meilleurs délais.
Le fait d'abandonner une course dégage la responsabilité de l'organisateur à l'égard du concurrent, sauf utilisation par ce dernier des moyens de rapatriement mis en œuvre par l'organisateur.

2.7 – Récompenses

La première femme et le premier homme du classement général et par catégories de chacune des courses seront récompensés.

2.8 – Retraits des dossards

La participation aux épreuves sportives **impose le port du dossard**, à retirer sur le **village sportif** :

- Vendredi 23 avril 2027 entre 16 h 00 et 19 h 30 ;
- Samedi 24 avril 2027 entre 9 h 00 et le départ de la course concernée.

Le dossard doit être **visible de face**, fixé par 4 épingles (non fournies), ou dispositif le permettant.

2.9 – Signalisation

Les données topométriques mentionnées ci-après le sont à titre indicatif. Elles sont susceptibles de varier à la marge en fonction des ajustements de parcours de dernière minute rendus nécessaires par les impératifs de protection de la faune et de la flore.
En conséquence seule la signalisation physique disposée sur les parcours fait foi, à l'exclusion notamment de tout tracé numérisé. Elle se compose de rubalise, fléchage, et indication du reste à faire tous les 5 km.

2.10 – Consigne, douches

Chaque coureur pourra confier, au départ, un sac personnel avec ses vêtements. Sac sur lequel il devra apposer une étiquette fournie par l'organisation, portant son **numéro de dossard**. Le sac sera à sa disposition à l'arrivée.
Le site sur lequel se déroulent les épreuves ne permet pas l'organisation de douches.

2.11 – Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris vélo) non accrédité ne sera autorisé sur les parcours.
Les chiens même tenus en laisse ne sont pas admis sur les parcours.

2.12 – Les courses

2.12.1 Trail des deux caps – 34 km

- Circuit de 34 km empruntant le sentier des douaniers, les plages et quelques routes. Il comprend quelques montées et descentes en particulier en bord de mer ;
- Dénivelé positif cumulé : 840 m ;
- Course ouverte aux catégories **Espoir et plus âgées** ;
- Départ le samedi 24 avril 2027 à 14 h 00 du bourg de Plévenon ;
- Arrivée sur le village sportif (boulevard de la mer à Erquy), sous l'arche **Landes et Bruyères** ;
- Droits d'inscription : 25 € ;
- Effectif limité à 1 200 concurrents ;
- Un service de navette est organisé au départ d'Erquy (parking de la vieille échaussée) pour conduire les concurrents au départ. Départ du dernier service à 12 h 45 ;
- Ravitaillement exclusivement en eau aux environs des km 7 et 28 ;
- Ravitaillement en eau et nourritures solides aux environs des km 14, 19, 27.

2.12.2 Trail du cap d'Erquy – 15 km

- Circuit de 15 km empruntant le sentier des douaniers, les plages et quelques routes. Il comprend quelques montées et descentes en particulier en bord de mer ;
- Dénivelé positif cumulé : 337 m ;
- Course ouverte aux catégories **Junior et plus âgées** ;
- Pour les mineurs au jour de la course**, une autorisation parentale sera obligatoirement téléchargée lors de l'inscription.** Elle pourra également attester de l'aptitude du mineur à courir conformément aux stipulations du paragraphe 2.1, cf. le modèle en annexe 1.
- Départ le samedi 24 avril 2027 à 14 h 00 de la plage du centre, au droit du village sportif (boulevard de la mer à Erquy) ;
- Arrivée sur le village sportif (boulevard de la mer à Erquy), sous l'arche **Landes et Bruyères** ;
- Droits d'inscription : 18 € ;
- Effectif limité à 1 200 concurrents ;
- Ravitaillement exclusivement en eau aux environs du km 9 ;
- Ravitaillement en eau et nourritures solides aux environs du km 8.

2.12.3 Course de la Corniche – 7 km

- Circuit de 7 km empruntant le sentier des douaniers, les plages et quelques routes. Il comprend quelques montées et descentes en particulier en bord de mer ;
- Dénivelé positif cumulé : 156 m ;
- Course ouverte aux catégories **Cadet et plus âgées** ;
- Pour les mineurs au jour de la course**, une autorisation parentale sera obligatoirement téléchargée lors de l'inscription.** Elle pourra également attester de l'aptitude du mineur à courir conformément aux stipulations du paragraphe 2.1, cf. le modèle en annexe 1.
- Départ le samedi 24 avril 2027 à 13 h 00 de la plage du centre, au droit du village sportif (boulevard de la mer à Erquy) ;
- Arrivée sur le village sportif (boulevard de la mer à Erquy), sous l'arche **Landes et Bruyères** ;
- Droits d'inscription : 10 € ;
- Effectif limité à 900 concurrents ;

Chapitre 3 – Activités sportives

Les activités sportives – marches nordiques, randonnées pédestres, randonnées kayak, randonnée cyclotouriste et challenges enfants – sont organisées en dehors de tout esprit de compétition. Elles ne sont donc pas chronométrées.

3.1 – Marches nordiques loisir et randonnées pédestres

Les participants aux marches nordiques et randonnées pédestres s'engagent à respecter le code de la route.
Les **mineurs** doivent être accompagnés d'un adulte.
Les **chiens même tenus en laisse** ne sont pas admis sur les parcours.
Les marches nordiques et randonnées pédestres sont encadrées par des serre-files cheminant à allure modérée. Si toutefois certains participants souhaitent s'en affranchir pour quelque raison que ce soit (visite, pique-nique, …), ils doivent obligatoirement en avertir le serre-file. La suite du parcours se fait alors sous leur seule responsabilité.
Inscriptions possibles localement, **dans la limite des places disponibles,** aux horaires précisés ci-après pour chaque activité.

3.1.1 – Retrait du bracelet ravitaillement

Le port d'un bracelet ravitaillement est obligatoire pour accéder aux ravitaillements. Les modalités de retrait des bracelets sont indiquées ci-après.

3.1.2 – Marche nordique loisir 16 et 27 km

- Circuits balisés, en allure libre, empruntant les sentiers côtiers et les chemins de campagne autour du Cap d'Erquy jusqu'aux Sables d'Or (pour le plus long) ;
- Bâtons de marche nordique obligatoires. Ils devront **obligatoirement être munis d'Embouts sur les cheminements du Cap d'Erquy** ;
- Inscription sur place et/ou **retrait des bracelets d'accès aux ravitaillements** sur le village sportif, vendredi 23 avril 2027 entre 16h00 et 19h30 ou samedi avant le départ ;
- Échauffement en commun 15 mn avant chaque départ, sur le lieu du départ ;
- Départ le samedi 24 avril 2027 à 08 h 30 pour le parcours de 27 km, 09 h 00 pour celui de 16 km, à proximité du village sportif (boulevard de la mer à Erquy) ;
- Arrivée sur le village sportif (boulevard de la mer à Erquy) sous l'Arche **Landes et Bruyères** ;
- Droits d'inscription : 11 € pour le parcours de 27 km, 9 € pour celui de 16 km ;
- Effectif limité à 300 participants sur chacun des deux parcours ;
- Matériel non fourni, prévoir chaussures de sport basses et bâtons de marche nordique ;
- Ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

Nota : Les courses sont prioritaires. Les participants aux marches nordiques devront, si besoin, laisser la voie libre aux coureurs.

3.1.3 – Randonnées pédestres

Dispositions communes aux différentes randonnées pédestres :

- Droits d'inscription : 8 € ;
- **Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans**. Leur inscription reste cependant obligatoire pour pouvoir leur remettre un **bracelet ravitaillement enfant** dont le port est requis pour leur donner accès aux ravitaillements :
- Tous les mineurs devront être accompagnés par un adulte référent, participant à la randonnée ;

1. **Randonnée 12 km Sables d'Or – Pléhérel - Plage**

- Circuit en boucle, guidé, sur les espaces naturels et les chemins littoraux de Fréhel ;
- Inscription sur place dans la limite des places disponibles et/ou **retrait des bracelets d'accès aux ravitaillements** sur le village sportif, vendredi 23 avril 2027 entre 16h00 et 19h30 ou samedi sur le lieu de départ, avant 14h00 ;
- Départ le samedi 24 avril 2027 à 14h30, du Centre Nautique de Fréhel aux Sables d'Or ;
- Effectif limité à 300 randonneurs ;
- Ravitaillements à mi-parcours et à l'arrivée.

2. **Randonnée 14 km Cap Fréhel**

- Circuit en boucle de 14 km, guidé, autour du Cap Fréhel ;
- Inscription sur place dans la limite des places disponibles et/ou **retrait des bracelets d'accès aux ravitaillements** sur le lieu du départ, samedi entre 11h00 et 14h00 ;
- Départ du bourg de Plévenon, le samedi 24 avril 2027, à 14h30 ;
- Effectif limité à 300 randonneurs ;
- Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée.

3. **Randonnée du Cap d'Erquy 15 km**

- Circuit en boucle, balisé, autour du Cap d'Erquy ;
- Inscription sur place dans la limite des places disponibles et/ou **retrait des bracelets d'accès aux ravitaillements** sur le village sportif, vendredi 23 avril 2027 entre 16h00 et 19h30, samedi 24 avril 2027 entre 09h00 et 13h00 ou dimanche avant le départ ;
- Départ le dimanche 25 avril 2027 à 09h00, depuis le village sportif (boulevard de la mer à Erquy) ;
- Effectif limité à 300 randonneurs ;
- Ravitaillements à mi-parcours et à l'arrivée.

4. **Randonnée 6 km Viaduc de Caroual**

- Circuit en boucle, balisé et accessible de 6 km vers le Viaduc de Caroual ;
- Inscription sur place dans la limite des places disponibles et/ou **retrait des bracelets d'accès aux ravitaillements** sur le village sportif, vendredi 23 avril 2027 entre 16h00 et 19h30, samedi 24 avril 2027 entre 09h00 et 13h00 ou dimanche avant le départ ;
- Départ le dimanche 25 avril 2027 à 10h00, depuis le village sportif (boulevard de la mer à Erquy) ;
- Effectif limité à 300 randonneurs ;
- Ravitaillement à l'arrivée.

5. **Chemin des moulins entre rivière, terre et mer – 11 km**

- Circuit en boucle, balisé à la découverte du patrimoine de Plurien ;
- Inscription sur place dans la limite des places disponibles et/ou **retrait des bracelets d'accès aux ravitaillements** sur le lieu du départ, dimanche avant 09h15 ;
- Départ le dimanche 25 avril 2027 à 09h30, de la Salle Polyvalente de Plurien (rue de Montangué à Plurien) ;
- Effectif limité à 300 randonneurs ;
- Ravitaillement à l'arrivée.

3.2 – Randonnée cyclotouriste

Cette activité est organisée par l'**Amicale Cyclo Rhœginéenne** qui enregistrera les inscriptions et les paiements directement sur le village sportif :

- Vendredi 23 avril 2027 entre 16h00 et 19h30
- Samedi 24 avril 2027 entre 9h00 et 13h00
- Dimanche 25 avril 2027 avant le départ

- Participation possible à partir de 14 ans, toutefois, les mineurs devront être accompagnés d'un parent référent ;
- Trois parcours en boucle de 60, 80 ou 100 km au choix sont proposés (même horaire et même lieu de départ) ;
- Départ le dimanche 25 avril 2027 à partir de 08h00 du village sportif, boulevard de la Mer à Erquy. Les départs se feront par petits groupes de 19 participants maximum ;
- Droits d'inscription : 6 € pour les licenciés FFCT sur présentation de la licence, 8 € pour les autres participants ;
- Les non licenciés FFCT ne sont couverts qu'en Responsabilité Civile uniquement ;
- Il n'est pas demandé de certificat médical, mais les participants devront choisir un circuit adapté à leur condition physique ;
- Il n'y a pas de chronométrage ni de classement ;
- Les participants s'engagent à respecter le code de la route, les autres usagers, l'environnement ainsi que les consignes de l'organisation ;
- Le port du casque est souhaité pour tous, obligatoire pour les moins de 18 ans ;
- Les dégâts matériels et vestimentaires ne sont pas pris en charge par l'organisation ;
- Une carte de route (« roadbook ») sera remise à chaque participant à l'Accueil Rando ou avant le départ ;
- **Le port d'un bracelet « Landes & Bruyères 2027 », à retirer sur le village sportif avant le départ, est obligatoire** pour accéder aux ravitaillements ;
- Ravitaillement à mi-parcours à Pléven et à l'arrivée sur le village sportif.

3.3 – Randonnée kayak

Cette activité est organisée par le **Centre Nautique d'Erquy.** L'inscription et le règlement de la prestation devront être effectués directement sur la boutique en ligne du CNE.

- Départ le dimanche 25 avril 2027 à 9h30 de la Maison de la Mer (port d'Erquy) ;
- **Limitation à 100 participants, âgés de 14 ans et plus** ;
- Droits d'inscription : 10 €, à régler directement sur la boutique en ligne du CNE ;
- La distance parcourue sera adaptée par les moniteurs présents sur l'eau en fonction du niveau de chacun ;
- Le port d'une combinaison ou d'un shorty est obligatoire. Si vous n'en possédez pas, la location auprès du CNE est possible : tarif 3 € en sus des droits d'inscription.
- Prévoir également des chaussures ainsi que des serviettes et vêtements secs de rechange ;
- Les kayaks, gilets et pagaies sont fournis ;
- Une attestation d'aisance aquatique pourra être demandée ;
- Ravitaillement à l'arrivée ;
- **Les inscriptions seront closes sans préavis sitôt la limite d'effectif atteinte et au plus tard le 20 avril 2027**.

3.4 – Challenges enfants

Quatre challenges pour les enfants nés entre 2012 et 2021 sont organisés le dimanche 25 avril 2027 sur des parcours en bordure de la plage du Centre à Erquy, au droit du village sportif.

- Pour chaque challenge, l'effectif est limité à 100 participants ;
- L'inscription est faite sous la responsabilité d'un parent ou tuteur légal (autorisation écrite à remplir lors de l'inscription) ;
- Tous les participants aux challenges devront arborer le dossard qui leur sera remis lors de l'émargement de la feuille d'inscription. Ce dossard leur permettra ensuite d'accéder au ravitaillement d'arrivée ;
- Inscriptions sur la plateforme Klikego , ou sur le village sportif avant le départ des challenges et selon disponibilité ;
- Ravitaillement à l'arrivée.

3.4.1 – Challenge « Qeniao »

- ✓ Parcours en boucle de 500 m environ ;
- ✓ Pour les enfants nés de 2020 à 2021 ;
- ✓ Départ à 10h30 ;
- ✓ Droits d'inscription : 2 € ;
- ✓ Médaille pour chaque participant remise à l'arrivée.

3.4.2 – Challenge « Marmouz »

- ✓ Parcours en boucle de 750 m environ ;
- ✓ Pour les enfants nés de 2018 à 2019 ;
- ✓ Départ à 10h45 ;
- ✓ Droits d'inscription : 2 € ;
- ✓ Médaille pour chaque participant remise à l'arrivée.

3.4.3 – Challenge « Skoliad »

- ✓ Parcours en boucle de 1 000 m environ ;
- ✓ Pour les enfants nés de 2016 à 2017 ;
- ✓ Départ à 11h00 ;
- ✓ Droits d'inscription : 2 € ;
- ✓ Médaille pour chaque participant remise à l'arrivée.

3.4.4 – Challenge « Yaouank »

- ✓ Parcours en boucle de 1 300 m environ ;
- ✓ Pour les enfants nés en 2014 ou 2015 ;
- ✓ Départ à 11h15 ;
- ✓ Droits d'inscription : 2,50 € ;
- ✓ Récompenses aux trois premières filles et trois premiers garçons.

3.4.5 – Challenge « Bugale »

- ✓ Parcours en boucle de 2 600 m environ ;
- ✓ Pour les enfants nés en 2012 ou 2013 ;
- ✓ Départ à 11h30 ;
- ✓ Droits d'inscription : 2,50 € ;
- ✓ Récompenses aux trois premières filles et trois premiers garçons.

Annexe 1

ATTESTATION

Je soussigné, _____,

- Mère[1],
- Père[1],
- Tuteur légal[1],

De _____ né(e) le _____ atteste qu'il a été répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire, selon modèle annexé à l'arrêté interministériel du 7 mai 2021, relatif à l'état de santé du sportif mineur, en vue notamment de l'inscription à une compétition sportive.

En foi de quoi, la présente attestation vaut également autorisation parentale pour s'inscrire et participer à l'épreuve suivante organisée dans le cadre de l'édition 2027 de l'événement Landes et Bruyères – Cap d'Erquy – Cap Fréhel :

- Trail du Cap d'Erquy[1] ;
- Course de la Corniche[1] ;
- Challenge Qeniao[1] ;
- Challenge Marmouz[1] ;
- Challenge Skoliad[1] ;
- Challenge Yaouank[1] ;
- Challenge Bugale[1].

Je déclare, par ailleurs, être informé que la réponse par l'affirmative à l'une des rubriques du questionnaire précité, au moins, nécessite la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, établi postérieurement au 26 octobre 2026 pour pouvoir s'inscrire.

Fait à _____ le _____

[1] Rayer les mentions inutiles

Annexe 2

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières (arrêté du 7 mai 2021)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille □ un garçon □	**Ton âge : □ □ ans**

Depuis l'année dernière	**OUI**	**NON**
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	□	□
As-tu été opéré (e) ?	□	□
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	□	□
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	□	□
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	□	□
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	□	□
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	□	□
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	□	□
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	□	□
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	□	□
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	□	□
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	□	□
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	**OUI**	**NON**
Te sens-tu très fatigué (e) ?	□	□
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	□	□
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	□	□
Te sens-tu triste ou inquiet ?	□	□
Pleures-tu plus souvent ?	□	□
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	□	□

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	□	□
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	□	□
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	□	□

Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	□	□
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	□	□
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	□	□

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Les réponses au présent questionnaire sont confidentielles, elles n'ont pas à être communiquées à l'organisateur, seule l'attestation parentale doit l'être.